



## **Sécuriser, c'est ouvrir ou fermer l'église ?**

Empêcher, dissuader, retarder, alerter ...

### **Cas des églises ouvertes**

- L'église étant un édifice public, souhaiter son ouverture est donc normal.
- Adapter les heures d'ouverture aux saisons. L'église ne doit pas être ouverte lorsque l'obscurité est là.
- Fermer à clef le tabernacle (risques de profanation et de vol des vases sacrés) et la porte intérieure d'accès à la sacristie. Ne pas laisser la clef du tabernacle et/ou de la sacristie par exemple sous la nappe d'autel, sur le sommet d'un lambris près de la porte de la sacristie ou dans des cachettes connues "de tous".
- Maintenir en position fermée les grilles de chapelles, clôture de chœur, bancs de communion (ce sont des barrières symboliques).
- Instaurer un minimum d'éclairage et éviter les coins sombres.
- Vider les troncs régulièrement et mettre un panonceau indiquant que les troncs sont vidés quotidiennement.
- Eventuellement diffuser de la musique sacrée (orgue, chants grégoriens ...), ce qui donne une impression d'édifice habité.
- Lors de la fermeture de l'édifice, faire une ronde, si possible à deux personnes. Vérifier que personne ne se trouve, par exemple, dans un confessionnal ou dans la cuve de la chaire de vérité ou dans un recoin : établir un "chemin de ronde" quotidien (dresser une liste des vérifications à faire et des endroits à contrôler).
- Cependant, le premier facteur de sûreté reste toujours la présence et la vigilance humaines.

### **Cas des églises habituellement fermées**

Les mêmes recommandations s'appliquent mais on peut y ajouter plus particulièrement :

- Vérifier régulièrement qu'aucun objet ne manque, qu'aucune trace d'effraction n'existe.
- Exiger le dépôt d'une pièce d'identité lorsque quelqu'un demande la clef pour pouvoir visiter l'édifice (placer sur la porte de l'église un petit panneau avec les



coordonnés, adresse, téléphone de la personne-relais pouvant soit venir ouvrir l'église soit en prêter la clef soit aussi pour signaler toute constatation de faits suspects).

- Un compromis est l'église "à moitié ouverte" : ouverture seule du grand portail d'entrée, accès uniquement au sas/tambour d'entrée et possibilité d'une vue d'ensemble de l'intérieur de l'église au travers soit d'une grille soit d'une grande porte vitrée.

## **Sécuriser, c'est d'abord connaître**

### **Inventorier son patrimoine**

- Faire des photos de l'intérieur de l'église : vues générales, vues individuelles des objets. S'aider du manuel pratique "*Réaliser l'inventaire d'une église paroissiale*" (Commission interdiocésaine du patrimoine religieux, 2016) et du site Internet de l'Institut royal du Patrimoine artistique (IRPA), à la rubrique « photothèque » : [http://balat.kikirpa.be/search\\_photo.php](http://balat.kikirpa.be/search_photo.php)

### **En cas de vol**

- Déposer plainte le plus vite possible auprès de la police et avvertir le service des Fabriques d'église du diocèse. Ne jamais hésiter à déposer plainte, même tardivement.

### **Ce que recherchent d'abord les voleurs**

- Les objets d'art ou le mobilier de petite dimension.
- Actuellement, le métal quel qu'il soit, les reliques, le matériel audio et vidéo.

## **Sécuriser mieux, comment faire ?**

### **Dans tous les cas**

- Ne pas multiplier les clefs de l'édifice, noter précisément qui en possède une.
- S'assurer de la qualité des serrures et de la menuiserie de la porte principale.
- Sécuriser de l'intérieur les accès secondaires (sacristie, locaux annexes, accès au jubé, aux orgues, au clocher).



### **Mesures complémentaires**

- La sûreté des œuvres peut être améliorée par une sécurisation simple : les tableaux de petit format peuvent être placés en hauteur, les statues en particulier peuvent être solidarisées avec leur socle ou mieux, avec le mur auquel elles s'adosent, le couvercle (souvent en métal/laiton) des fonts baptismaux peut être cadenassé.
- Il faut veiller à la qualité des accrochages des œuvres présentées au public, particulièrement pour tous les petits formats : prévoir des attaches sécurisées, multiplier les points d'accrochage sur les supports, mettre certains objets éventuellement sous vitrine (garantie contre une ouverture frauduleuse). Dans les églises, en général, il s'agit tout simplement de présenter les œuvres suffisamment en hauteur (à cet égard, veiller à éviter de laisser traîner une échelle ou une grande escabelle dans les espaces accessibles de l'église !).
- Entretien l'extérieur et l'intérieur de l'édifice : l'impression d'abandon encourage le vol et la malveillance.
- Dans certains cas, une protection électronique complémentaire peut être utile. Mais attention, il est illusoire de croire que la sécurité contre le vol peut reposer exclusivement sur des dispositifs électroniques, aussi sophistiqués soient-ils. On privilégiera les moyens mécaniques, qui retardent l'action d'un malfaiteur et surtout la présence et l'intervention humaine. Les mesures prises ont des buts multiples qui sont d'empêcher, de dissuader, de retarder et d'alerter.
- Eviter le placement de cierges, bougies, et luminions de dévotion trop près d'une source inflammable.

### **Coordonnées**

- Service des Fabrique d'église du diocèse.
- Commission d'Art sacré.
- Site de l'Institut Royal du Patrimoine artistique.
- Pour les églises classées : Division du Patrimoine (Namur).
- Manuel pratique "*Réaliser l'inventaire d'une église paroissiale*", Commission interdiocésaine du patrimoine religieux, 2016.

### **Sources**

- *Petit guide pour renforcer la sûreté des églises et des objets mobiliers qui y sont conservés*, DRAC Picardie, 2014.
- *Sécurité des biens culturels*, Ministère de la Culture et de la Communication (France).